



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 avril 2020

Coronavirus : point de situation au 2 avril Zoom sur l'EHPAD, maintien d'Épival, bon déroulement du marché alimentaire nouvelle formule, vente de plans potagers, infos pratiques sur les déménagements, rappel concernant le cimetière et le crématorium, prévention des conflits et numéros d'urgence

La Ville de Valence vous informe des nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

1. protéger les habitants, notamment les plus vulnérables,
2. freiner la propagation du virus,
3. assurer la continuité du service public (santé et sécurité en priorité).

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur valence.fr.

L'EHPAD Marie-France Préault, préservée du coronavirus à ce jour

Si, en Auvergne-Rhône-Alpes, un quart des EHPAD a malheureusement été touché par l'épidémie de coronavirus, la résidence valentinoise, elle, ne compte heureusement aucun cas de coronavirus.

Confinés dans leurs chambres depuis lundi suite aux décisions gouvernementales, les résidents passent le temps comme ils le peuvent. Pour agrémenter ces journées souvent longues, l'équipe d'animateurs a été renforcée, leurs visites et celles des soignants sont régulières dans les chambres et plusieurs résidents ont des revues, livres et photos mis à disposition par les familles ou issus de dons divers dont ceux de la médiathèque de Valence.

De plus, la webcam leur permettant d'entrer en relation avec leurs proches fonctionne à plein régime tous les après-midis de semaine grâce à l'implication sans faille d'une animatrice de la MPT du centre-ville.

Pour être mis en relation avec un résident, il suffit de joindre l'accueil de l'Ehpad au 04 75 78 42 00 pour prendre rendez-vous.

Enfin, un bel élan de solidarité a vu le jour : la cuisine centrale de l'Agglo prête le matériel nécessaire pour le service des repas en chambre, l'EHPAD a bénéficié de plusieurs dons de masques ou numéraires, des volontaires, dont la directrice du CCAS elle-même, contactent les résidents les plus isolés, la direction générale de la Ville leur envoie les journaux auxquels elle est abonnée et le personnel reçoit de nombreux messages d'encouragement.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Maintien de l'épicerie sociale et solidaire de Valence

Épival, l'épicerie sociale et solidaire portée par le CCAS et gérée par le Diaconat Protestant, maintient ses activités en cette période.

Ainsi, les Valentinois les plus modestes peuvent toujours accéder à des denrées de première nécessité à des tarifs très avantageux.



Pour en bénéficier, il suffit de déposer une demande d'aide auprès du SIAC, service d'instruction des aides du CCAS (sur rendez-vous téléphonique de préférence au 04 75 84 48 10 – 44 avenue Victor Hugo à Valence).

Les principales conditions :

1. être en condition régulière sur le territoire,
2. habiter Valence depuis 1 an minimum,
3. disposer d'un reste pour vivre journalier par personne de moins de 15 €.

Une fois l'aide accordée, le bénéficiaire peut se rendre à Épival, 3 rue Faventines à Valence, une fois par semaine, pendant 2 à 4 semaines, pour faire ses courses à hauteur du montant attribué. La participation financière demandée varie de 10% à 30% du prix des denrées choisies.

L'épicerie est ouverte le mardi matin, le mercredi matin et le jeudi matin de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Les marchés par quartier, testés et approuvés

Ce matin sur la place des Clercs a eu lieu le premier marché alimentaire autorisé par le Préfet sur dérogation au décret ministériel du 24 mars dernier.

Les retours sont très positifs, les participants ayant salué la bonne organisation et le respect des autres usagers quant aux consignes et aux distances de sécurité.

Pour rappel, ces marchés alimentaires sont de taille modeste et très sécurisés avec un important dispositif de bouclage et de filtrage pour limiter tout risque sanitaire (par exemple, ils sont limités à 15 personnes maximum en même temps).

Ils fonctionnent du lundi au vendredi, par quartier et le matin uniquement :

- Marché de la place Danton le lundi matin,
- Marché de Fontbarlettes le mardi matin,
- Marché de la place de la paix le mercredi matin,
- Marché de la place des Clercs le jeudi matin,
- Marché de la rue Faventines le vendredi matin.



Les Valentinois qui le souhaitent peuvent continuer à s'approvisionner auprès des producteurs locaux et des commerçants non-sédentaires listés par la Ville [sur son site](#).

La vente de plants potagers, autorisés sous certaines conditions

La commercialisation, par les producteurs locaux, des plants de légumes, petits fruits, condiments et aromates est autorisée dans le département de la Drôme, sous certaines conditions :

- Vente et livraison à domicile,
- Mise en place de systèmes de vente « sans contact » de type drive chez les producteurs-vendeurs ou dans les jardineries,
- Sur les marchés ouverts et autorisés sur décision préfectorale.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr



Les déménagements, à reporter dans la mesure du possible

Les déménagements restent possibles s'ils ne peuvent pas être reportés, par exemple si le préavis a été déjà posé et que le bail arrive à sa fin. Dans ce cas, il est impératif de :

1. respecter les gestes barrières,
2. se munir d'une attestation sur l'honneur manuscrite, précisant le motif du déplacement (déménagement), la date ainsi que les deux adresses de départ et de destination.

Cimetière et crématorium : pas de cérémonie mais un accompagnement des familles

Pour rappel, depuis le 16 mars, le site du cimetière est ouvert de 8h30 à 17h mais l'accueil physique des familles n'est pas autorisé. Cependant, le service du cimetière s'engage à accompagner les familles endeuillées et à répondre en permanence à toutes leurs questions par téléphone ou par mail (franck.doncques@mairie-valence.fr / 04.75.43.08.62. / 06.23.14.33.21).

Le cimetière reste ouvert aux professionnels et opérateurs de pompes funèbres dans le cadre des inhumations, qui sont et seront toujours assurées. Il est demandé aux opérateurs funéraires de limiter, dans la mesure du possible, les accompagnements pour les inhumations aux ascendants directs, descendants directs et conjoint du défunt.

Le crématorium, situé à Beaumont-les-Valence et géré par une société dédiée (réseau Société Crématorium de France), n'accueille pas de cérémonie d'hommage ni de recueillement, même en présence restreinte.

Les urnes funéraires sont remises en priorité à l'opérateur funéraire mandaté, à défaut à la personne ayant qualité à pourvoir aux funérailles (un rendez-vous est convenu au préalable avec le crématorium).

La communication non-violente pour prévenir les conflits

Afin de répondre aux besoins de régulation des petits conflits durant la période de confinement, REMAID France Victimes 26 a mis en place une permanence téléphonique, du lundi au vendredi et de 8h à 11h au 06 30 41 44 76.

Cette permanence est assurée par un médiateur formé en communication non-violente.

Son approche se fonde sur l'écoute, l'expression et la qualité relationnelle.

Coronavirus : numéros d'urgence et contacts utiles

- Détresse vitale : SAMU - 15
- Situation de péril ou accident :
Pompiers – 18
- Agression ou infraction : Police secours - 17
- Urgence par SMS : 114
- Victime ou témoin de violences :
 - ☞ Conjugales : 3919
 - ☞ Envers un enfant : 119
- Covid-19 : 0800 130 000 (24h/24, 7j/7)
- Police municipale : 04 75 79 22 00 (de 6h30 à 2h du matin)
- Numéro vert : 0800 26 00 00 (du lundi au vendredi : 9 h - 12 h - 14 h - 17 h / samedi : 9 h - 12 h)

CORONAVIRUS				
LES NUMÉROS D'URGENCE				
 15 SAMU DÉTRESSE VITALE	 18 POMPIERS SITUATION DE PÉRIL OU ACCIDENT	 17 POLICE SECOURS AGRESSION OU INFRACTION	04 75 79 22 00 POLICE MUNICIPALE (de 6 h 30 à 2 h du matin)	
VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES Conjugales > 3919 Envers un enfant > 119	 114 URGENCE PAR SMS	0800 130 000 COVID-19 NUMÉRO NATIONAL D'INFORMATION ET D'ÉCOUTE (24h/24, 7j/7)	0800 26 00 00 NUMÉRO VERT DE LA VILLE DE VALENCE (du lundi au vendredi : 9 h - 12 h - 14 h - 17 h / samedi : 9 h - 12 h)	

Et aussi :

- Le site arretonslesviolences.gouv.fr pour signaler des violences en ligne anonymement.
- L'association Femmes solidaires de la Drôme : 07 85 23 18 03,
- Le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF), joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9 à 12h au 07 81 08 16 20 ou par mail à contactcidff26@cidffdrome.fr.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr